

Compte rendu du conseil municipal

du vendredi 04 décembre 2020 .

Le 04 décembre 2020 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de BAX, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de MR le Maire MANFRIN Jean-Marc.

Étaient présents :

Mme Marty Lætitia, Mr BIAU Jean-Luc, Mr GALY- BRUSQUET Pierre, Mr ROSELLO José, Mr MANFRIN Jean-Marc, Mr PAREDES Baptiste.

Était absent : *Mr LE LURON Renaud, donne procuration à Mme MARTY Laetitia*

Mr PAREDES Baptiste est désigné secrétaire de séance.

Le Maire Mr MANFRIN Jean-Marc déclare le quorum atteint et ouvre la séance à 18H30.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire indique qu'en raison du confinement, le public n'a pas le droit de se déplacer pour assister aux réunions du conseil municipal. Cette séance doit soit être retransmise en direct ce qui n'est pas possible pour la présente séance, soit se dérouler à huis clos. A la demande de Monsieur le Maire et après accord de l'ensemble des conseillers municipaux présents, la séance se déroule à huis clos conformément à l'article L.2121-18 du CGCT.

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2020

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- Délibération pour la rétrocession du chemin de PECOUIL :

Mr le Maire expose les faits au Conseil :

Mr BEDEL, ancien Maire de Bax, s'était engagé, oralement et personnellement, sur la rétrocession du chemin de Pecouil pour 1€ symbolique sans concertation de l'ancien Conseil Municipal.

*Aujourd'hui, la nouvelle municipalité s'est retrouvée devant le fait accompli et après une longue concertation et les échanges avec les diverses parties, le Conseil décide la rétrocession du chemin rural de Pecouil pour 1€ symbolique au consortium **RIGOLO**.*

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Le Maire propose de le soumettre au vote :

Approuvé à l'unanimité.

3- Délibération sur l'adressage :

Mr le Maire a exposé que l'adressage des chemins est terminé. Les noms des chemins sont actés et qu'il faut prendre une délibération pour valider leur nomination.

Les délibérations pour la nomination des chemins sur les parties communes avec Montesquieu Volvestre, Latour, Lapeyrère, Latrape sont en cours de validation.

Après récupération des dites délibérations, elles seront envoyées à Mr PECQUEUR pour l'enregistrement définitif.

Voir annexes.

Le Maire propose de le soumettre au vote :

Approuvé à l'unanimité.

4- Délibération pour l'achat d'un nom de domaine sécurisé pour le site internet :

Mr le Maire expose au Conseil la nécessité de prendre un nom de domaine sécurisé pour le site internet. L'actuel site Internet sous Licence Free est toujours en travaux. Aux vues des manipulations faites sur ce site et celles-ci n'étant pas à l'origine de l'équipe Municipale, la Mairie n'est visiblement pas administratrice du dit site.

*Un nom de domaine sécurisé pour le site internet sera souscrit auprès de la société **o2switch**.*

Le coût d'achat du nom de domaine serait de 72€ par an TTC.

Le Maire propose de le soumettre au vote :

Approuvé à l'unanimité.

5- Délibération des statuts (ADS) :

Le Maire expose qu'il n'a pas assez d'éléments. Il reporte la délibération au prochain conseil municipal.

Questions diverses :

- Un courrier a été adressé à Mme GOMBERT qui est resté sans réponse.

Un deuxième courrier lui sera adressé en recommandé avec accusé de réception.

Si ce dernier reste sans réponse, les requérants devront porter plainte à la gendarmerie.

Fin de séance 20h15

Le secrétaire de séance Mr PAREDES Baptiste